Madagascar – Etat de la presse, les journalistes en danger

L'œil de la maison des journalistes - 13/10/2020



Abus des lois, menaces de mort, corruptions et salaires de misère, les journalistes malgaches peinent à faire leur métier dans de bonnes conditions malgré les interventions des ONG. Madagascar dispose d'un large éventail de médias, dont près de 250 stations de radio, une trentaine de chaînes de télévision, une vingtaine de quotidiens, une dizaine de magazines et une dizaine de sites web principaux et journaux en ligne.

Mais très peu de malgaches ont accès à la presse. Du a son faible taux d'alphabétisation et à sa précarité peu de malgache peuvent se permettre d'accéder à un journal papier ou télévisé. La radio reste la source d'information la plus accessible.

L'accès difficile à l'information

L'éloignement et le réseau de distribution qui dépendent du moyen de transport retardent d'un ou deux jours la livraison vers les kiosques des provinces.

Pour les villages les plus enclavés de la grande île, la livraison des journaux peut être retardée d'une semaine. Par exemple à Ambovombe, 24 journaux ne sont pas disponibles, d'après l'African Media Barometer (<u>Le Baromètre des Médias Africains</u>).

« Actuellement, nous basculons vers le système TNT (Télévision Numérique Terrestre) qui n'est pas encore à la portée de tous. Avec les opérateurs télécom, il y a des offres qui permettent d'avoir Facebook gratuit avec des coûts relativement moins chers. Et les journaux ne sont pas gratuits. La plupart des Malgaches préfèrent lire la Une dans la rue et partent sans en acheter » nous déclare Aina Bovel, journaliste radio au Studio Sifaka (radio fiancée par l'UNESCO).

La capitale Antananarivo est la ville la plus desservie en information et donc, la grande majorité des journalistes y travaillent.

Journaliste malgache, un métier mal payé

En 2010, selon RSF, le salaire d'un journaliste en presse écrite atteint environ 38 000 ariarys (soit 8,38 euros). Aujourd'hui, certains journalistes en radio sont payés moins de 150 000 ariarys (33 euros).

« C'est un salaire de misère », s'exclame Mialisoa Randriamampiana, journaliste d'investigation et rédactrice en chef au <u>réseau Malina</u> un réseau de journalistes d'investigation spécialisé sur la corruption, la plupart d'entre eux travaille vraiment dans des conditions déplorables, avec très peu de matériel.

« Ils n'ont pas vraiment de protection. Beaucoup n'ont pas de contrat de travail. « Additionné à leur faible rémunération, ils sont poussés à la productivité. « Le journaliste doit produire tous les jours, avec une charge de travail qui est loin d'être équilibré comparé à leur salaire » ajoute la journaliste.

Beaucoup d'entre eux sont contraints de prendre un ou plusieurs emplois alimentaires pour subvenir à leur besoin. Cette précarité quasi-caractéristique de l'île, débouche sur des pratiques frauduleuses.

Mal payés donc corruptibles, des journalistes accrocs à la felaka

A Madagascar, la felaka est très popularisée au sein de la profession, voire quasi institutionnalisée. La felaka (qui signifie « gifle » en malgache) est une enveloppe de 10.000 à 15.000 Ar. (l'équivalent de quatre à cinq euros) que reçoit un journaliste de la part d'une personnalité publique (politique, artiste, patron d'entreprise...) ou encore des ministères et des organisations.

Officiellement, il s'agit d'un dédommagement pour les frais de transport mais en réalité c'est une pratique pour « récompenser » et corrompre le journaliste afin d'offrir de la visibilité à sa campagne, son entreprise, son projet ... Ils écrivent alors des articles dont le principal message n'est autre que la promotion l'événement.

Ces felakas, les journalistes les accumulent. Elles permettent d'arrondir les fins de mois et peuvent même doubler leur salaire. Certaines enveloppes sont même distribuées après la publication de leurs articles. Cette pratique est si ancrée que des journalistes acceptent cette enveloppe comme un acte banalisé. Ce qui est paradoxale, c'est que la plupart des journalistes qui prennent ces enveloppes, n'acceptent pas qu'il s'agit d'une corruption.

Si l'article plait aux « donneurs » de felakas, les journalistes peuvent espérer être réinvités et donc avoir l'opportunité d'être payés. Les directeurs de publications ou les rédacteurs en chef ferment les yeux sur cette pratique car, ils se partagent quelquefois les petits billets de l'enveloppe.

« Quand j'assiste à une conférence de presse et que je lis les journaux le lendemain. Je sais qu'il y a des exagérations et qu'il s'agit des conséquences de l'enveloppe » nous confie Mialisoa Randriamampiana.

Le problème avec la felaka c'est que le contenu est potentiellement biaisé ou alors les sujets ne sont pas d'intérêt public transformant alors leurs articles, en de la communication. On frôle la désinformation.

Une loi sur la cybercriminalité s'attaque à la liberté d'informer

La récente loi de cybercriminalité a soulevé aussi des désaccords de la part de la profession. La loi sur la Cybercriminalité modifiée par le nouveau code de la communication en 2016 (article 20).

Pour lutter contre la diffamation, catégorisée comme cybercriminalité, le ministère de la Communication et de la Culture (MCC) a décidé de mettre en place sa cellule de lutte contre la cybercriminalité (CLCC) au sein de son département. Ce même ministère régie les journalistes. La diffamation dans cet article est surtout orientée pour protéger « les tribunaux », « les forces armées nationales ou de l'Etat » ou encore « les membres du gouvernement ». Article 20 (nouveau).

Lutte contre la cybercriminalité - Article 20

- L'injure ou la diffamation commise envers les Corps constitués, les Cours, les Tribunaux, les Forces Armées nationales ou d'un Etat, les Administrations publiques, les membres du Gouvernement ou de l'Assemblée parlementaire, les fonctionnaires publics, les dépositaires ou agents de l'autorité publique, (...) par les moyens de discours, cris ou menaces proférés dans les lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans les lieux ou réunions publics, (...)soit par le biais d'un support informatique ou électronique, sera punie d'une peine d'amende de 2.000.000 Ariary à 100.000.000 Ariary.
- « Nous pouvons dire que c'est intimidant. Ce qui est difficile dans l'application de cet article, c'est l'interprétation ou l'appréciation de l'injure en question. Sur ce point, la loi ne le dit pas clairement » nous déclare Aina Bovel, journaliste pour la radio Studio Sifaka.

Deux journalistes malgaches attaquées par la justice de Madagascar

Depuis son adoption, la surveillance a été renforcée en particulier sur les réseaux sociaux. Pendant la crise sanitaire, deux journalistes en auront fait les frais. Le 4 avril 2020, Arphine Rahelisoa est emprisonnée en détention provisoire, le 4 avril 2020, dans la prison d'Antanimora. Elle est accusée d'incitation à la haine et diffamation contre le chef de l'État,

Andry Rajoelina après la publication de la une du journal Valosoa (journal proche du principal candidat de l'opposition Marc Ravalomanana) sur Facebook dont le titre était «Covid-19, confinement, Andry Rajoelina, assassin».

La justice a rejeté les trois demandes de remise en liberté provisoire de la journaliste.

Le ministère de la Communication a insisté qu'il ne s'agissait pas d'une entrave à la liberté de la presse mais qu'il la poursuivait en tant qu'« administratrice de la page Facebook».

Arphine Rahelisoa s'est défendue en affirmant qu'elle n'était que la rédactrice en chef du journal. « *Elle n'est pas l'administratrice de cette page Facebook* », ont rétorqué ses avocats, précisant que cette page est gérée en France. La justice a rejeté les trois demandes de remise en liberté provisoire de la journaliste.

La journaliste a rejoint la cellule d'une animatrice de télévision, Sabrina, qui a, elle, été attaqué en justice pour l'autre objet de hantise du gouvernement : la propagation de «fausses nouvelles» inscrit dans l'article 30 du code de la Communication.

Après la divulgation d'un de ces enregistrements vocaux annonçant l'existence de plusieurs cas de coronavirus dans le pays (alors que l'Etat en aurait annoncé aucun) a valu à Sabrina un avis de recherche à 5 millions d'ariary pour aider sa recherche puis sa détention provisoire à une des prisons les plus surpeuplées de Madagascar.

Code la communication - Article 30

– La publication, la diffusion ou la production par quelque moyen que ce soit de fausses nouvelles, de pièces ou faits trafiqués, altérés, falsifiés ou mensongèrement attribués à des tiers et laquelle aura induit le public en erreur, troublé la paix publique ou aura été susceptible de la troubler, est punie d'une amende de 3.000.000 à 6.000.000 Ariary.

Un mois plus tard, lors d'une émission de télévision, Andry Rajoelina, n'a pas manqué <u>la Journée mondiale de la liberté de la presse</u> pour marquer un coup de communication après les nombreuses critiques de l'emprisonnement d'Arphine Rahelisoa.

Il a annoncé «des mesures pour la libération des journalistes qui sont en prison en ce moment».

Tous les journalistes ont été libérées après son annonce mais ils restent poursuivis. Le ministère de la Communication est censé préparer depuis 2019, une réforme du Code de la Communication à Madagascar. Cette réforme faisait partie des premières promesses de Lalatiana Rakotondrazafy, une ancienne journaliste, lorsqu'elle a pris les rênes du ministère au début de l'année.

Comme l'indique RSF, la pandémie «met en lumière et amplifie les crises multiples qui menacent le droit à une information libre, indépendante, pluraliste et fiable.» Car la liberté de la presse à Madagascar a été menacée à de nombreuses reprises à cause de la susceptibilité du gouvernement.

Fah Andriamanarivo, journaliste d'investigation et rédacteur en chef à Ma-TV, ne peut s'empêcher de constater: «Ce qui est flagrant, c'est que les politiciens en profitent pour faire de l'ambigüité de la loi leur terrain de jeu dans leur stratagème politique.»

Est-il possible de faire du journalisme d'investigation à Madagascar ?

En 2014, Fah Andriamanarivo s'est engagé dans le journalisme d'investigation, depuis il fait l'objet de nombreuses pressions et de menaces.

En 2016, Fah a été traduit en justice pour avoir touché la corde sensible d'une affaire de kidnapping de journalistes organisée par les membres d'une entreprise de bois de rose dans l'Est de l'Île.

Poursuivis pour diffamation et propagations de « fausses *nouvelles* », ses deux directeurs de publication et lui ont été acquitté pour la diffusion de « *fausses nouvelles* », mais il a été le seul a écopé d'un mois d'emprisonnement avec sursis pour diffamation par voie de presse.

Alors que la loi en vigueur stipule qu'en cas de citation devant le tribunal, le directeur de publication et le rédacteur en chef sont les premiers responsables. Ce verdict a été prononcé quelques mois après que l'Assemblée Nationale ait voté la dépénalisation et le non-emprisonnement des journalistes pour un délit de presse.

En plus de sa législation nocive, le gouvernement met des freins aux journalistes lors de la recherche de sources et de documentations.

Les secrets d'Etat sont appliqués à tort et à travers limitant drastiquement l'accès aux informations. Les secrets des affaires publiques privent les citoyens des informations d'intérêt public et compromettent leur droit à l'information. Les procédures alourdissent l'accessibilité à certaines informations détenues par les agents de l'Etat et constituent un véritable obstacle au bon déroulement de l'enquête journalistique.

Soit ces agents essaient d'éviter les journalistes en ajournant à plusieurs reprises le rendez-vous, soit ils refusent tout simplement de collaborer en évoquant leur soumission au droit de réserve et de la confidentialité.

- « Généralement, les presses qui soutiennent le pouvoir en place arrivent toujours à obtenir ce qu'elles cherchent» nous confirme la journaliste Aina Bovel.
- « Le journalisme qui veut se spécialiser contre la corruption n'est pas très développé. Surtout parce qu'on a un climat dans lequel les journalistes ne peuvent pas travailler librement et sortir les informations librement » dénonce la journaliste d'investigation Mialisoa Randriamampiana.

La grande majorité des organes de presse, tous types confondus, appartiennent ou, sont intimement liés, à des personnalités politiques, des hommes du pouvoir ou de patrons d'entreprise. La ligne éditoriale devient stricte et certains articles sont à bannir si le journaliste veut garder son poste. « On a une liberté de la presse. Mais cette liberté est limitée par la peur des représailles, la peur de perdre son emploi. A un moment les journalistes ont toujours un frein» déploret-elle.

Pour Mialisoa Randriamampiana, le financement du réseau Malina par l'UNESCO et la collaboration avec Transparency International est indispensable pour garder son indépendance et pouvoir publier des investigations que d'autres journalistes ne peuvent même pas se permettre de creuser.

Le développement des réseaux sociaux et l'émergence des médias financés par des ONG comme le magazine Tandraka est une aubaine pour les journalistes.

Malgré les menaces de mort et les pressions extérieurs qu'ils subissent, leurs articles sont publiés. Les initiatives se multiplient pour changer ce climat si hostile aux journalistes. De nombreuses conférences et ateliers naissent pour sensibiliser et enseigner aux nouveaux, comme aux anciens journalistes, à bien respecter une déontologie et défendre la liberté de la presse.

Source:

https://www.oeil-maisondesjournalistes.fr/2020/10/13/madagascar-presse-media-journaliste-investigation-felaka-corruption-liberte-informer/